



Bris d'Équipement

Demande D'inspection Réglementaire du Matériel Sous Pression

Renseignements Importants

Tous les propriétaires d'une chaudière ou d'un récipient sous pression doivent faire inspecter ce matériel périodiquement, conformément aux exigences du territoire de compétence dans lequel il est installé et exploité; les propriétaires doivent également détenir un certificat d'inspection à jour autorisant l'exploitation de la chaudière ou du récipient sous pression. Le renouvellement de ces certificats est assujéti à des inspections périodiques obligatoires. Au Québec et en Ontario, dans le cadre de l'assurance contre le bris des machines de CNA, des employés de CNA Canada sont accrédités et autorisés à effectuer ces inspections.

Si :

- vous possédez ou exploitez du matériel sous pression qui nécessite l'obtention d'un certificat au Québec ou en Ontario pour être exploité légalement, et que
- nous assurons ce matériel aux termes de la présente police, et que
- vous aimeriez que CNA effectue la prochaine inspection réglementaire :

Alors :

veuillez remplir la demande d'inspection réglementaire ci-jointe et la transmettre par courriel, par la poste ou par télécopieur, en suivant les directives ci-dessous, au cours des 30 jours suivant la réception du présent document :

Par Courriel : EBInspectionsCanada@cna.com
(veuillez numériser la demande dûment remplie et la joindre au courriel)

Par la Poste : CNA Canada
Gestion des risques - Bris des machines
66, Wellington Street West, Suite 3700
Toronto (Ontario) M5K 1J5

Par Télécopieur : 416-542-7310

Vous pouvez transmettre vos questions ou demandes de renseignements en utilisant l'un des moyens de communication précités.

En ce qui concerne l'Ontario, veuillez prendre note de ce qui suit :

- Si votre police comporte la garantie « Bris des machines » applicable aux chaudières et récipients sous pression, nous continuerons d'effectuer les inspections obligatoires et de présenter un rapport d'inspection à la T.S.S.A. (office des normes techniques et de la sécurité) en votre nom, sans frais supplémentaires.
- À compter du 1^{er} juillet 2018, vous serez tenu d'obtenir le certificat d'inspection de la T.S.S.A. en acquittant les frais applicables. Pour de plus amples renseignements, veuillez parcourir le site Web de la T.S.S.A.

Si nous ne recevons pas l'avis applicable, le propriétaire du matériel sera passible d'une amende et de pénalités par les autorités compétentes applicables. CNA n'est pas responsable de ces amendes ou pénalités.

Rappel

Si du matériel nouvellement installé ou remplacé doit faire l'objet d'une inspection réglementaire, veuillez nous le faire savoir en nous transmettant les nouveaux renseignements à l'adresse postale, au numéro de télécopieur ou à l'adresse de courriel indiqués sur la page suivante.

S'il s'agit d'un renouvellement et que les renseignements (situations) demeurent inchangés, veuillez ne pas tenir compte du présent avis.

Si l'inspection et l'entretien ne relèvent pas de votre compétence, nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre le présent avis à la personne appropriée.

Note : Aucune inspection réglementaire n'est effectuée à l'extérieur des États-Unis, ainsi que de leurs territoires et possessions, ou du Canada.

Demande D'inspection Réglementaire

Nom de l'assuré : _____

Nom de l'installation/la situation : _____

Police numéro : _____ Durée de la police : _____

Personne-ressource et titre : _____

Tél. personne-ressource Bureau : _____ Cell: _____

Courriel de la personne-ressource : _____

Nous n'avons aucun objet nécessitant une inspection réglementaire à notre(nos) situation(s).

Adresse de la situation ¹	Ville	Province	Code postal
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

Type de matériel (c.-à-d. chaudière, récipient sous pression, etc.)	Identifiant TSSA unique	Date d'expiration du certificat	No de la situation (s'il y a lieu)

Rempli par : _____ Date: _____

Courriel : _____ No de tél. : _____

Par Courriel : EBInspectionsCanada@cna.com (veuillez numériser la demande dûment remplie et la joindre au courriel)

Par La Poste : CNA Canada Par Téléc. : 416-542-7310

Gestion des risques - Bris des machines
66, Wellington Street West, Suite 3700
Toronto (Ontario) M5K 1J5

¹ Si vous avez plusieurs objets ou plusieurs situations, veuillez fournir les renseignements demandés sur des feuilles distinctes.

